

Séance ordinaire du 3 juin 2019

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 3 juin 2019 au centre communautaire,
situé au 1025, rue Hébert, à Saint-Wenceslas.**

Sont présents :

Mesdames les conseillères:	Patricia Lebel Nicole Lafrance Dubord
Messieurs les conseillers :	Léo Boucher Léo LeBlanc
Étaient absents :	Réal Deschênes Marie-Josée Tourigny

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Monsieur Léo LeBlanc, maire suppléant de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2019-111

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Léo Boucher**
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Léo LeBlanc, maire suppléant

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 mai 2019
 - 3.2 Séance extraordinaire du 16 mai 2019
- 4.0 Dépôt de la correspondance
- 5.0 Compte rendu des comités
 - 5.1 Régie des déchets
 - 5.2 OMH
 - 5.3 Loisirs collectifs
 - 5.4 Bibliothèque
 - 5.5 Parc industriel et développement résidentiel
 - 5.6 Transport adapté Grand Tronc
 - 5.7 Les Aînés
 - 5.8 Loisirs St-Wenceslas inc.
- 6.0 Revenus du 1^{er} mai au 30 mai 2019
- 7.0 Adoption des comptes – Mai 2019
- 8.0 Communication du maire suppléant
- 9.0 Compte rendu du chef pompier
- 10.0 Compte rendu du directeur des travaux publics
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Pause-café
- 13.0 Rapport du maire
- 14.0 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
- 15.0 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage (glissement de terrain)
- 16.0 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour les travaux de voirie de la rue Principale Nord et du Rang 8 Ouest
- 17.0 Projet sur l'avenir de l'église de Saint-Wenceslas
- 18.0 Installation d'abreuvoirs au chalet de service (patinoire)
- 19.0 Réfection de la toiture de l'usine de filtration (P-7)

Séance ordinaire du 3 juin 2019

- 20.0 Installation des haut-parleurs – Chalet de service (patinoire)
- 21.0 Approbation du budget révisé 2019 – OMH Au Cœur du Québec
- 22.0 Remplacement de pompes doseuses
- 23.0 Reddition de comptes finale de la TECQ 2014-2018 – Mandat
- 24.0 Période de questions
- 25.0 Levée de l'assemblée

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 6 mai 2019

Résolution
2019-112

**Sur la proposition de Patricia Lebel
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**
Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le
procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 tel que
modifié.

Léo LeBlanc, maire suppléant

Séance extraordinaire du 16 mai 2019

Résolution
2019-113

**Sur la proposition de Patricia Lebel
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**
Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le
procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2019 tel
que modifié.

Léo LeBlanc, maire suppléant

4.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Un document intitulé « Correspondance – 26 avril 2019 au 26
mai 2019 » est déposé au Conseil.

5.0 COMPTE RENDU DES REPRÉSENTANTS

5.1 **Régie des déchets (Léo LeBlanc)**

- RAPPEL – Récupération de peinture et teinture seulement
chez Pièces et accessoires Rive-Sud.

5.2 **O.M.H. (Léo LeBlanc)**

- SANS OBJET

5.3 **Loisirs collectifs (Patricia Lebel)**

- L'événement « Courir et sauter pour le plaisir d'être
bien ! » a attiré une cinquantaine de personnes ;
- Animatrices de camp de jour : Alyson Béliveau, Jessica
St-Louis et Léonie Bergeron. La coordonnatrice adjointe
sera Marylène Fortier.

5.4 **Bibliothèque**

SANS OBJET

5.5 **Parc industriel et développement résidentiel**

SANS OBJET

5.6 **Transport adapté Grand Tronc**

SANS OBJET

Séance ordinaire du 3 juin 2019

5.7 **Les Aînés (Nicole Lafrance Dubord)**

- Souper de la fête des mères le 10 mai dernier. 70 personnes présentes. Un hommage a été rendu à M. Léo Boucher.

5.8 **Loisirs St-Wenceslas (Léo Boucher)**

- Préparation des Fêtes de St-Wen - 4-5-6 et 7 juillet prochain ;
- Préparation des Jeudis en chanson le 4 juillet prochain.

6.0 REVENUS DU 1^{ER} MAI AU 30 MAI 2019

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Taxes 2019	28 823.54 \$
Permis	250.00 \$
Régie incendie Bulstrode (entraide)	1 539.32 \$
Municipalité Saint-Léonard d'Aston (entraide incendie)	934.67 \$
Location centre communautaire	540.00 \$
Vente de ponceaux	151.00 \$
MAPAQ (taxes municipales 2019)	395 504.06 \$
Municipalité Saint-Célestin (communication radio)	401.43 \$
Photocopies (Voitures anciennes)	150.00 \$
Ristourne Caisse Desjardins Godefroy	3.79 \$
Publicité journal municipal	45.00 \$
Total :	428 342.81 \$

7.0 ADOPTION DES COMPTES – MAI 2019

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des dépenses suivantes ;

**Résolution
2019-114**

**Sur la proposition Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Léo Boucher**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement par chèque à qui de droit. En date du 3 mai 2019, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit :

• Comptes à payer :	93 777.78 \$
• Comptes payés :	40 207.51 \$
• Salaires :	28 507.21 \$
• Remises gouvernementales (avril 2019) :	9 435.03 \$
• FTQ (avril 2019)	1 249.73 \$
• Route 161 Nord et rue Comeau (intérêts)	175.16 \$
• Emprunt temporaire (intérêts) :	1 826.59 \$
• Réseau routier (intérêts)	1 987.50 \$
• Frais de gestion MC :	40.00 \$
 TOTAL :	 177 206.51 \$

Léo LeBlanc, maire suppléant

8.0 COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT

- Santé du maire – Suivi;
- Sortie 153 (MTQ) – Suivi.

9.0 COMPTE RENDU DU CHEF POMPIER

ABSENT

10.0 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

- Problème pompes doseuses ;
- Balai de rue terminé ;
- Réfection toiture P-7 ;
- Réparation de trous.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Suivi dossier de l'église (lettre ouverte à venir).
- Panneau autoroute 55.
- Registre des montants à refacturer.

12.0 PAUSE CAFÉ

13.0 RAPPORT DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport des faits saillants du rapport financier de l'année 2018.

14.0 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Résolution
2019-115

**Sur la proposition de Patricia Lebel
Appuyée par Léo Boucher**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas demande une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

Léo LeBlanc, maire suppléant

15.0 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (GLISSEMENT DE TERRAIN)

Madame la conseillère Nicole LaFrance Dubord donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage (glissement de terrain).

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

16.0 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE PRINCIPALE NORD ET DU RANG 8 OUEST

Madame la conseillère Patricia Lebel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt pour les travaux de voirie de la rue Principale Nord et du rang 8 Ouest.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

17.0 PROJET SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE DE SAINT-WENCESLAS

Considérant que la Fabrique de la paroisse Saint-Frère-André (Réjean Pellerin) nous a fait parvenir un écrit où on faisait état qu'il y avait eu discussion et entente avec le Maire pour présenter un projet à l'évêché afin de permettre la continuité de l'étude du projet;

Séance ordinaire du 3 juin 2019

Considérant que l'extrait du procès-verbal du conseil de la Fabrique de la paroisse Saint-Frère-André, tenue le 6 mai 2019, stipule ceci au point 4:

« *CONCERNANT la vente de l'église de Saint-Wenceslas à la Municipalité de Saint-Wenceslas que les marguilliers de la paroisse Saint-Frère-André ont déjà accepté lors de leur dernière réunion du 11 mars 2019 :*

*Il est maintenant précisé et proposé par **Jocelyne Hardy** et appuyé par **Suzanne Mailly** et accepté et résolu à l'unanimité que :*

La Municipalité de Saint-Wenceslas s'engage à permettre l'utilisation de l'église par la Fabrique Saint-Frère-André pour le culte, soit les célébrations dominicales, les baptêmes, les mariages, les funérailles et les rassemblements catéchétiques aussi longtemps que nécessaire et gratuitement. Advenant le fait que l'église soit démolie ou vendue la municipalité s'engage à offrir un autre lieu adéquat.

La Fabrique Saint-Frère-André demeure propriétaire des vêtements et accessoires liturgiques, des vases sacrés, du chemin de croix, du tabernacle, de l'autel, la croix de procession, des statues extérieures et intérieures incluant le gisant de Ste-Anne, œuvre du sculpteur monsieur Louis-Philippe Hébert et la pierre angulaire.

Considérant que le conseil de la municipalité a commencé sa réflexion au sujet de l'avenir de son église et se questionne à savoir si elle a de l'intérêt à s'en porter acquéreur ou non;

Considérant qu'il n'y a pas eu de négociations avec la Fabrique Saint-Frère-André pour acheter l'église;

Considérant qu'il était impératif d'avoir l'aval de la Fabrique Saint-Frère-André et de l'Évêché de Nicolet avant de procéder aux prochaines étapes;

Considérant que le conseil a autorisé le comité de l'église à mener des **discussions** avec la Fabrique et non de **négozier** quoi que ce soit;

Considérant qu'aucune consultation n'a été menée auprès de la population au sujet d'un projet concernant l'église de Saint-Wenceslas;

Considérant qu'aucune étude de marché n'a été menée à ce jour à propos de l'acquisition de l'église de Saint-Wenceslas pour la faisabilité de tel ou tel projet;

Considérant que le carnet de santé de l'église de Saint-Wenceslas n'a pas été tenu à jour depuis la dernière édition dudit carnet qui date de septembre 2008;

Considérant qu'un document a été produit par la MRC de Nicolet-Yamaska sur **L'AVENIR DES ÉGLISES DE LA MRC** ;

Considérant que dans ledit document, notre église a été classée D, ce qui signifie que l'on ne peut bénéficier d'aucune subvention du Conseil du Patrimoine religieux du Québec (CPRQ) ;

**Résolution
2019-116**

**Sur la proposition de Patricia Lebel
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord
Il est unanimement résolu par les conseillers**

Que le conseil de la municipalité de Saint-Wenceslas n'aille pas de l'avant dans ce projet sur l'avenir de l'église tant et

Séance ordinaire du 3 juin 2019

aussi longtemps que toutes les conditions ne soient rencontrées pour aller en consultation publique.

Léo LeBlanc, maire suppléant

18.0 INSTALLATION D'ABREUVOIRS AU CHALET DE SERVICE (PATINOIRE)

Résolution
2019-117

Sur la proposition de Léo Boucher
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord
Il est unanimement résolu par les conseillers d'adjuger le contrat à « Monsieur Le Plombier inc. » de Trois-Rivières pour l'installation de deux abreuvoirs au chalet de service de la patinoire pour un montant de 525 \$ (taxes non incluses).

Léo LeBlanc, maire suppléant

19.0 RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE DE FILTRATION (P-7)

Résolution
2019-118

Sur la proposition de Patricia Lebel
Appuyée par Léo Boucher
Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Denis Brulé, directeur des travaux publics, à faire l'achat du matériel nécessaire pour la réfection de la toiture du P-7 chez Vivaco à Saint-Léonard d'Aston pour un montant de 780.02 \$ (taxes incluses).

Léo LeBlanc, maire suppléant

20.0 INSTALLATION DES HAUT-PARLEURS – CHALET DE SERVICE (PATINOIRE)

Résolution
2019-119

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Patricia Lebel
Il est unanimement résolu par les conseillers de mandater Auger BC Sécurité inc. de Victoriaville pour l'installation des haut-parleurs au chalet de service de la patinoire selon l'estimation du 10 mai 2019.

Léo LeBlanc, maire suppléant

21.0 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2019 – OMH AU CŒUR DU QUÉBEC

Considérant que l'OMH Au Cœur du Québec nous a transmis, pour approbation, un budget révisé pour l'année 2019 ;

Résolution
2019-120

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Patricia Lebel
Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas approuve le budget révisé 2019 de l'OMH Au Cœur du Québec, considérant que la contribution de la municipalité passera de 1 471 \$ à 1 543 \$.

Léo LeBlanc, maire suppléant

22.0 REMPLACEMENT DES POMPES DOSEUSES

Résolution
2019-121

Sur la proposition de Léo Boucher
Appuyée par Patricia Lebel

Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Serge Hélie, inspecteur municipal, à faire l'achat de composantes pour la réparation de pompes doseuses chez Magnor au montant de 1 996 \$ (taxes non incluses).

Léo LeBlanc, maire suppléant

**23.0 REDDITION DE COMPTES FINALE DE LA TECQ 2014-2018
- MANDAT**

Résolution
2019-122

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Léo Boucher

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas mandate Groupe RDL de Victoriaville pour la reddition de comptes finale de la TECQ 2014-2018.

Léo LeBlanc, maire suppléant

24.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Contribution municipale versus la fusion des OMH.
- Travaux Rue Principale et Rang 8 Ouest.
- Parc rue Aubry – Développement.
- Dossier de l'église.

25.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution
2019-123

L'ordre du jour étant épuisé,
Sur la proposition de Léo Boucher
Appuyée par Patricia Lebel

Il est résolu unanimement de lever la séance à 21h35.

Léo LeBlanc, maire suppléant

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélie

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Léo LeBlanc, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Léo LeBlanc

Carole Hélie,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

Léo LeBlanc, maire suppléant